

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 068 993 dinars et un bénéfice net de la période 103 350 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette charge a été liquidée au trésor public à la fin de cet exercice.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 26 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 649 420,837	1 636 997,101
	a- Actions et droits rattachés		1 649 420,837	1 636 997,101
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	419 572,185	421 872,105
	a- Placements monétaires		198 081,909	190 614,322
	b- Disponibilités		221 490,276	231 257,783
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 068 993,022	2 058 869,206
	<u>PASSIF</u>		<u>26 307,765</u>	<u>28 098,355</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 931,342	7 245,759
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	19 376,423	20 852,596
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 042 685,257</u>	<u>2 030 770,851</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 045 091,322	2 015 001,842
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-2 406,065</u>	<u>15 769,009</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16,994	4,194
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-2 423,059	15 764,815
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 068 993,022	2 058 869,206

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>47 928,410</u>	<u>4 519,200</u>	<u>68 584,680</u>
Dividendes		0,000	47 928,410	4 519,200	68 584,680
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 950,333</u>	<u>7 467,587</u>	<u>97,458</u>	<u>3 489,626</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 950,333</u>	<u>55 395,997</u>	<u>4 616,658</u>	<u>72 074,306</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-6 914,124</u>	<u>-27 564,686</u>	<u>-7 227,282</u>	<u>-30 417,634</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-4 963,791</u>	<u>27 831,311</u>	<u>-2 610,624</u>	<u>41 656,672</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-7 762,730	-31 909,624	-6 650,364	-27 770,156
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-12 726,521</u>	<u>-4 078,313</u>	<u>-9 260,988</u>	<u>13 886,516</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-15,403	1 655,254	-77,258	1 878,299
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-12 741,924</u>	<u>-2 423,059</u>	<u>-9 338,246</u>	<u>15 764,815</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		15,403	-1 655,254	77,258	-1 878,299
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		105 271,218	307 338,011	19 679,923	279 819,709
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		11 888,334	-24 626,855	-6 523,284	-178 345,358
<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 083,471	-2 698,022	-760,723	-6 067,347
<u>Résultat net de la période</u>		<u>103 349,560</u>	<u>275 934,821</u>	<u>3 134,928</u>	<u>109 293,520</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>103 349,560</u>	<u>275 934,821</u>	<u>3 134,928</u>	<u>109 293,520</u>
a- Résultat d'exploitation	-12 726,521	-4 078,313	-9 260,988	13 886,516
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	105 271,218	307 338,011	19 679,923	279 819,709
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 888,334	-24 626,855	-6 523,284	-178 345,358
d- Frais de négociation de titre	-1 083,471	-2 698,022	-760,723	-6 067,347
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 098,196</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 510,269</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-8 629,641</u>	<u>-249 922,219</u>	<u>-7 001,714</u>	<u>-683 955,465</u>
a- Souscriptions	0,000	82,606	0,000	0,000
- Capital	0,000	100,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-17,817	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,423	0,000	0,000
b- Rachats	8 629,641	250 004,825	7 001,714	683 955,465
- Capital	9 400,000	288 300,000	8 300,000	806 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-785,837	-38 294,163	-1 375,558	-122 523,989
- Régularisation des sommes distribuables	15,478	-1,012	77,272	179,454
VARIATION DE L'ACTIF NET	94 719,919	11 914,406	-3 866,786	-584 172,214
<u>AN4-Actif Net</u>				
a- En début de période	1 947 965,338	2 030 770,851	2 034 637,637	2 614 943,065
b- En fin de période	2 042 685,257	2 042 685,257	2 030 770,851	2 030 770,851
<u>AN5-Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	21 368	24 156	24 239	32 219
b- En fin de période	21 274	21 274	24 156	24 156
VALEUR LIQUIDATIVE	96,017	96,017	84,069	84,069
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	21,13%	14,99%	0,61%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2017 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% l'Actif
Actions		1 530 987,741	1 638 555,327	79,20%
ADWYA	16 317	88 153,914	86 822,757	4,20%
ARTES	11 100	65 247,000	68 753,400	3,32%
ATL	30 000	93 903,404	92 700,000	4,48%
ATTIJARI BANK	3 420	88 987,671	124 556,400	6,02%
BIAT	1 110	70 199,141	134 785,080	6,51%
CARTHAGE CEMENT	30 000	89 612,680	70 350,000	3,40%
EURO CYCLE	6 270	185 374,030	169 471,830	8,19%
MONOPRIX	15 000	235 768,815	172 065,000	8,32%
SAH	9 869	98 471,900	157 232,908	7,60%
SFBT	9 186	167 525,311	181 377,570	8,77%
SOTUVER	36 369	170 972,988	186 863,922	9,03%
SOTUVER NG 2018	3 162	13 090,680	15 272,460	0,74%
TPR	24 000	99 704,227	88 632,000	4,28%
UIB	4 000	63 975,980	89 672,000	4,33%
Droits		10 766,890	10 865,510	0,53%
SAH DA 1/14	9 870	10 758,270	10 857,000	0,52%
SOTUVER DA 2/23	23	8,620	8,510	0,00%
Total		1 541 754,631	1 649 420,837	79,72%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	0,000	47 928,410	4 519,200	68 584,680
TOTAL	0,000	47 928,410	4 519,200	68 584,680

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 419 572,185 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	198 081,909	190 614,322	9,57%
Disponibilités		221 490,276	231 257,783	10,71%
Total		419 572,185	421 872,105	20,28%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	198 081,909	9,57%
Total placement BTCT			190 516,864	198 081,909	9,57%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 950,333	7 467,587	97,458	3 489,626
TOTAL	1 950,333	7 467,587	97,458	3 489,626

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 931,342	7 245,759
	Frais de gestionnaire	1 975,464	2 065,438
	Frais de dépositaire	493,032	516,431
	Frais de distributeurs	4 462,846	4 663,890

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	19 376,423	20 852,596
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	893,051	3 067,418
	Redevance CMF	170,259	172,176
	Charges à payer sur l'exercice	18 313,113	17 613,002

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	288 300
* Nombre de titres rachetés	2 883
Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	2 127 400
* Nombre de titres	21 274
* Nombre d'actionnaires	84

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à 11 914,406 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2017 est de 21 274 contre 24 156 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	2 015 001,842	2 015 001,842
Souscriptions de la période	100,000	100,000
Rachats de la période	-288 300,000	-288 300,000
Autres mouvements	318 289,480	315 883,415
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	307 338,011	307 338,011
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-24 626,855	-24 626,855
- Frais de négociation de titres	-2 698,022	-2 698,022
- Régularisation des sommes non distribuables	38 276,346	38 276,346
- Sommes distribuables		-2 406,065
Montant fin de période au 31/12/2017	2 045 091,322	2 042 685,257

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à -2 406,065 DT contre 15 769,009 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	16,994	4,194
Résultat d'exploitation	-4 078,313	13 886,516
Régularisation du résultat d'exploitation	1 655,254	1 878,299
Total	-2 406,065	15 769,009

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE (Ex-UBCI FINANCE).

Libelle	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>6 914,124</u>	<u>27 564,686</u>	<u>7 227,282</u>	<u>30 417,634</u>
Rémunération du gestionnaire	1 975,464	7 875,626	2 064,938	8 690,752
Rémunération du dépositaire	493,870	1 968,920	516,239	2 172,701
Rémunération des distributeurs	4 444,790	17 720,140	4 646,105	19 554,181

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	<u>7 762,730</u>	<u>31 909,624</u>	<u>6 650,364</u>	<u>27 770,156</u>
Redevance CMF	493,870	1 968,920	516,239	2 172,701
Services bancaires et assimilés	0,000	1 131,111	106,653	1 618,599
Contribution conjoncturelle 7.5%	269,776	1 041,488	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 999,084	27 768,105	6 027,472	23 978,856

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 999,084</u>	<u>27 768,105</u>	<u>6 027,472</u>	<u>23 978,856</u>
Taxes(*)	71,324	282,970	-157,364	-626,035
Frais bancaires	26,319	104,420	28,412	113,030
Publication BO CMF	404,296	1 604,000	477,948	1 901,400
Honoraires CAC	1 693,934	6 720,500	1 689,180	6 720,000
Frais AGO et publications	1 001,835	3 974,671	569,639	2 266,172
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 016,393	12 000,000
Alpha mena	776,707	3 081,500	502,732	2 000,000
Autres(*)	0,011	0,044	-99,468	-395,711

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex-UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et payée au Trésor public à la fin de cet exercice.